



## **Déclaration Liminaire Cgt Comité Technique Local Drfip44 24 février 2022**

Madame la Présidente,

À l'ordre du jour de ce CTL figurent le bilan de l'exécution budgétaire 2021 et le Budget prévisionnel 2022.

Ce dernier reflète à nouveau des choix budgétaires visant à faire toujours plus d'économies. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement 2022 est en recul de 2,56 % en Crédit de Paiement (CP) par rapport à 2021.

Par rapport à 2018, c'est une baisse de 5,4 %.

Pendant ce temps, se poursuit le « quoi qu'il en coûte » accordé aux entreprises du CAC40 sans contrepartie fiscale, sociale ou environnementale sans oublier, le CICE, les aides directes ou indirectes aux entreprises voyous qui choisissent les délocalisations ou les liquidations judiciaires grâce aux subventions publiques.

Pendant ce temps, le point d'indice continue à être gelé. Et ce ne sont pas des primes de reconnaissance de l'engagement des agents, dans un contexte pré-électoral qu'on ne peut ignorer qui pourront compenser la hausse du coût de la vie et les pertes importantes et constantes de pouvoir d'achat.

Ces coupes ne sont pas liées à une bonne gestion mais aux conséquences de la casse organisée du service public et de notre outil de travail. Pour preuve, les marges de régression tiennent principalement aux économies de loyers suite aux fusions et disparitions de services, et aux suppressions d'emplois.

Cette détérioration du service public continue avec la disparition programmée et déjà engagée des paiements en espèces à la Dgfp.

La Cgt rappelle que les espèces concernaient historiquement les paiements par les usagers mais aussi aux usagers. En effet, certaines sommes d'aides sociales étaient délivrées aux populations en difficulté.

Qu'une entreprise privée refuse les espèces est une chose mais un service public appelé « Finances Publiques », c'est inadmissible.

Le rapport de la défenseure des droits du 16 février 2022 sur la dématérialisation du service public est éloquent. A la question des exceptions juridiques aux obligations de paiement dématérialisé imposées par la réglementation, la garantie de l'existence d'une autre modalité de paiement que celles liées à la possession d'un compte bancaire, la Dgfp a répondu par la privatisation d'une partie du recouvrement via le réseau des buralistes.

La suppression progressive des espèces va de pair avec la suppression progressive des accueils physiques. Une dématérialisation à marche forcée alors que la défenseure des droits constate que le numérique n'offre qu'un accès dégradé et rétréci aux droits des usagers.

La défenseure des droits constate d'ailleurs la non cohérence des Espaces France Service qui ne seront pas à même de compenser les ruptures de droit que connaîtront un nombre croissant d'usagers.

L'incapacité d'accès à l'administration numérique n'est pas marginale, elle concerne des millions de personnes.

L'utilisateur qui ne maîtrise pas le numérique devient un citoyen de second rang.

On le voit avec la campagne IR, les sip ont accueilli plus de 26 000 usagers malgré la pandémie. A cela s'ajoutent les 31 000 appels téléphoniques. Impots.gouv.fr ne répondra jamais à tous les citoyens et citoyennes.

Les services publics sont les amortisseurs sociaux indispensables à la réponse de besoins et de garanties pour tous les citoyens notamment dans les périodes de leur vie où ils sont le plus fragilisés.

La Cgt dénonce encore une fois le NRP à la Dgfi, l'austérité budgétaire, la dématérialisation et leurs conséquences sur les agents et les usagers.